

UNE FORMATION

Formation de **950 h**

2 ans en alternance qui doivent permettre de valider 6 Domaines de Compétences.

FORMATION THÉORIQUE

950 h · 6 Domaines de Compétences

DC1 · 270 h · Conduite du projet d'aide à la personne

DC2 · 100 h · Communication professionnelle et travail en réseau

DC3 · 150 h · Réalisation des actes de la vie quotidienne

DC4 · 150 h · Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur la vie quotidienne.

DC5 · 150 h · Contribution au développement de la dynamique familiale

DC6 · 130 h · Accompagnement social vers l'insertion

STAGE

1 155 h · 33 semaines

Les stages sont référés à quatre des six domaines de Compétences (DC) suivant les modalités suivantes :

DC1 · 420 h

DC4 · 420 h

DC5 · 175 h

DC6 · 140 h

**INSTITUT RÉGIONAL
DU TRAVAIL SOCIAL**

1 rue Alfred de Vigny · CS 52107
25051 Besançon Cedex
Tél. : 03 81 41 61 00
Fax : 03 81 41 61 39
Courriel : irts-fc@irts-fc.fr

www.irts-fc.fr

**TECHNICIEN DE
L'INTERVENTION
SOCIALE ET FAMILIALE**

Diplôme d'état de
technicien de l'intervention
sociale et familiale (DETISF)

Niveau **IV**

irts
FRANCHE-COMTE

UN MÉTIER

Les TISF effectuent une intervention sociale préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement et à créer ou restaurer le lien social.

Ils accompagnent et soutiennent les familles, les personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, les personnes âgées, malades ou handicapées. Ces interventions s'effectuent au domicile, habituel ou de substitution, dans leur environnement proche ou en établissement.

(...) Les activités de la vie quotidienne constituent le support privilégié de l'intervention des techniciens de l'intervention sociale et familiale. En appui de ces actes, les techniciens de l'intervention sociale et familiale proposent et transmettent l'ensemble des savoirs nécessaires en vue de leur réalisation par les personnes elles-mêmes.

Les TISF ont un rôle d'accompagnement social des usagers vers l'insertion. Ils contribuent au développement de la dynamique familiale et soutiennent tout particulièrement la fonction parentale. Les TISF conduisent des actions individuelles ou collectives dans un cadre pluriprofessionnel et de partenariat. Les TISF sont, à leur niveau, garants du respect des droits fondamentaux des usagers et se doivent d'adopter une attitude cohérente avec l'éthique de l'intervention sociale et des missions confiées. Les TISF travaillent prioritairement dans les structures d'aide à domicile.

VOIES D'ACCÈS ET FINANCEMENTS

Validation des acquis de l'expérience (VAE) :

Pôle Emploi, Conseil régional si demandeur d'emploi
Employeur, OPCA si salarié.

CIF, Contrats aidés, cours d'emploi :

Employeur ou OPCA

Voie directe :

Conseil régional

VALIDATION AUTOMATIQUE

Les titulaires d'un diplôme de niveau V ou IV mentionné dans l'annexe IV de l'arrêté du 25 avril 2006 peuvent bénéficier de validation automatique ou de dispense de Domaines de Compétences.

Toutes nos formations sont conçues pour permettre une circulation entre les métiers et les filières grâce à un système de validation automatique.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

DISPOSITIONS GÉNÉRALES :

Pour s'inscrire à l'épreuve écrite d'admissibilité, aucun diplôme n'est exigé.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES :

Les candidats titulaires des diplômes suivants sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :

- diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau IV
- baccalauréat
- lauréats du service civique

Aucune condition d'âge n'est exigée.

ÉPREUVES DE SÉLECTION

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

Cette épreuve est commune aux filières ME et TISF.

1 note sur 20 - Durée 2h

Cette épreuve permet à l'établissement de formation de vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite des candidats.

Dissertation :

A partir d'un extrait de texte sur un sujet d'ordre général, le candidat devra rendre compte des idées principales développées, les commenter et les analyser.

Tout candidat ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 à cette épreuve est déclaré admissible à l'épreuve orale.

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'épreuve d'admission est spécifique à cette filière.

1 entretien noté sur 20 - Durée 20 min

Cette épreuve permet à l'établissement de formation d'apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à suivre la formation.

La note de l'épreuve orale constitue la note d'admission.

La sélection pour l'entrée en formation en Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale se fait en alternance avec l'IRTESS de Bourgogne.

L'IRTS de Franche-Comté organise une session de sélection toutes les années paires : une session de sélection et une rentrée auront lieu en 2016.

CANDIDATURE

Les inscriptions s'effectuent uniquement en ligne sur notre site internet

www.irts-fc.fr

CONTACTS

Chantal MAGNET

Chargée de mission

information-orientation

03 81 41 67 76

chantal.magnenet@irts-fc.fr

Secrétariat : 03 81 41 61 02